

Addenda 3**A. MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES**

N/A

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

| | |
|-------------------|--|
| Question 1 | Pour ce qui est des services en question, est-ce qu'un particulier peut soumissionner ou dois-je créer une société/entreprise? |
| Réponse 1 | Les particuliers doivent être admissible pour pouvoir participer à ce processus de DAMA. Veuillez-vous référer à la partie « 3. Soumissionnaires » de la Section 1, (i) Instructions aux soumissionnaires (ITB) à la page 6 et 7, qui définit l'éligibilité. |

C. TOUTES AUTRES MODALITES DEMEURENT INCHANGÉS.